



Compte Rendu du groupe de travail « Biodiversité » du Comité de suivi du projet HORIZEO

Mardi 17 janvier 2023



Participants à cette rencontre de concertation

Pour l'équipe projet ENGIE / NEOEN :

- Lisa CANTET, Responsable Environnement & Autorisations HORIZEO, ENGIE
- Lionel DEBRIL, Responsable de projet, NEOEN
- Mathieu LE GRELLE, Directeur développement HORIZEO, ENGIE
- Léa VAUCLAIR, Concertation et communication, ENGIE

Bureaux d'études :

- Stephen LEROY, Chargé de mission biodiversité, GEREAA
- Gérald DUPUY, Spécialiste Faune, GEREAA
- Loïc FASAN, Cogérant, Ecologue, REALYS
- Laurine PILOY, Chargée d'étude, Ecologue, REALYS

Garants de la concertation continue désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- Philippe BERTRAN,
- Aurélie DALLEAS DE DOMINGO

Parties prenantes présentes :

- Sandrine OUIAZEM, Région Nouvelle Aquitaine
- Sophie KERLOCH, Région Nouvelle Aquitaine
- Luc-Olivier DELEBECQUE, CRPF
- Yves GILLY, Réserve naturelle géologique de Saucats
- Cyrille GREAUME, Réserve naturelle géologique de Saucats

Rappel du contexte :

ENGIE, NEOEN et la Banque des Territoires, acteurs engagés dans la transition énergétique des territoires, ont annoncé le lancement de la concertation continue sur le projet HORIZEO, lors d'une rencontre publique, ouverte à toutes et tous et organisée au complexe sportif et culturel de La Ruche à Saucats le lundi 21 novembre 2022 de 18h à 21h.

Placée sous l'égide de garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public, la concertation continue a pour objectif d'approfondir le développement du projet dans la continuité des enjeux et interrogations ayant émergé au cours du débat public. Organisée sur le territoire d'accueil du projet, cette rencontre a permis d'associer les parties prenantes du projet et le public. A travers des modalités d'information et de participation variées, l'objectif est de construire un projet adapté aux attentes qui seront exprimées, en tenant compte de toutes les sensibilités du territoire.

Le groupe de travail « Biodiversité » du comité de suivi du 17 janvier 2023 réunissant l'équipe projet HORIZEO et les parties prenantes concernées et/ou intéressées par le projet, a permis de revenir

sur l'évaluation environnementale du site et de revenir sur les premiers résultats de cette étude ainsi que sur les études complémentaires réalisées à l'été 2022 sur les orthoptères.

Le déroulé de la rencontre conjugait des temps d'information et des temps participatifs sur les thèmes suivants :

- Rappel des éléments présentés en débat public,
- Présentation de la méthodologie,
- Présentation des inventaires complémentaires réalisés à l'été 2022
- L'implantation du projet

Lisa CANTET, Responsable Environnement & Autorisations HORIZEO, ENGIE, rappelle que le groupe de travail « Biodiversité » du Comité de Suivi est organisé dans le cadre de la concertation continue sur le projet, qui fait suite au débat public organisé entre septembre 2021 et janvier 2022.

Lors du débat public, en novembre 2021, le bureau d'étude girondin GERE, en charge du diagnostic de la faune, de la flore, des habitats et des zones humides de l'aire d'étude du projet HORIZEO, avait présenté les premiers résultats issus de son travail (vidéo de cette présentation disponible sur la page « Les études » du site internet du projet ou en cliquant directement sur le lien suivant : <https://youtu.be/dop26XMiY9I>).

Cette réunion du groupe de travail "Biodiversité" a permis de rappeler ces résultats et de présenter le travail réalisé depuis, afin que les participants disposent tous de la même connaissance du site, et puissent interroger le bureau d'études sur les résultats. Dans un second temps, les maîtres d'ouvrage ont questionné les participants pour recueillir leurs points d'attention vis-à-vis de l'implantation du projet.

PRESENTATION DES RESULTATS

Ont été présentés, lors du groupe de travail « Biodiversité » le contexte environnemental de l'aire d'étude ainsi que la méthodologie de recueil des données à travers la compilation des données bibliographiques existantes permettant de connaître les enjeux sur le territoire et de cibler les espèces patrimoniales locales à rechercher durant les inventaires.

Un bref retour sur le calendrier des inventaires réalisés principalement en 2021 a ensuite été exposé aux parties prenantes présentes, indiquant également les inventaires hivernants effectués durant l'hiver 2019-2020, ceux pédologiques de 2020 ainsi que ceux complémentaires sur les orthoptères réalisés en 2022 suite à une demande émanant du débat public. S'en est suivi une présentation des résultats des inventaires naturalistes (habitats, zones humides, flore, et différents groupes faunistiques étudiés), puis des continuités écologiques locales.

L'exposé des résultats s'est conclu par la présentation aux parties prenantes présentes d'une cartographie de synthèse des enjeux écologiques identifiés, ces enjeux hiérarchisés (de faibles à très forts) ayant été établis en fonction des éléments (faune, flore, habitats, zones humides) analysés au cours de cette étude.

TEMPS D'ECHANGE

Le temps d'échange animé par **Lisa CANTET**, s'est articulé autour de la question « quelle implantation ? ». Le travail s'est structuré sur la base de la carte de synthèse des enjeux réalisée et présentée par GEREА dans la première partie de la séance.

➤ L'implantation

Lisa CANTET rappelle la localisation des activités sur la parcelle telle qu'elle avait été envisagée et présentée lors du débat public. Cette implantation s'appuyait sur les données environnementales disponibles lors du débat. Depuis le projet a évolué en prenant en compte les remarques et recommandations issues du débat public ainsi que les nouvelles données environnementales disponibles.

La composante « centre de données » a été retirée du projet suite au débat public et les implantations envisagées des autres composantes ont évolué. Ainsi les sous-stations et la batterie de stockage sont aujourd'hui envisagées plus vers l'intérieur de l'aire d'étude afin de prendre en compte les contraintes du milieu naturel.

Il a été précisé aux participants que ces éléments s'appuient sur les connaissances actuelles de l'environnement dans l'aire d'étude et qu'elle n'est en aucun cas définitive. Le projet étant en développement, les maîtres d'ouvrage travaillent encore à la meilleure implantation des activités. Il s'agit notamment de concilier la biodiversité et la question des incendies, deux enjeux majeurs dans l'établissement du plan d'implantation du projet à ce stade.

La prise en compte du risque incendie se traduit notamment par une organisation plus agglomérée du parc solaire. Les maîtres d'ouvrages seront attentifs à la prise en compte des recommandations du SDIS et de la DFCI notamment :

- Obligation légale de débroussaillage (OLD) de 50 m
- Etablissement d'une zone sans résineux sur 30 m pour la partie de cette OLD la plus proche du parc ;
- Création de pistes/bandes à sable blanc

Lors de cet échange sur l'implantation du projet, les participants ont émis des points de vigilance :

- Sur la carte de synthèse des enjeux :

Il a été demandé d'expliquer la méthode de classification des différents niveaux d'enjeux de la carte de synthèse des enjeux afin que les lecteurs puissent comprendre les niveaux d'enjeux affichés sur la carte. Il a été indiqué que cette méthode serait décrite dans le rapport du diagnostic, faisant partie du dossier d'étude d'impact.

- Sur la compensation Milieu naturel :

Il a été indiqué à la maîtrise d'ouvrage que la Communauté de communes de Montesquieu a réalisé un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et qu'il serait pertinent d'en prendre connaissance dans le cadre des réflexions menées sur les compensations environnementales du projet.

- Sur la compensation Boisements :

La Réserve naturelle géologique de Saucats-La Brède émet un point de vigilance sur certains milieux ouverts, en particulier les végétations landicoles à Molinie bleue pouvant abriter ou hébergeant le Fadet des laïches, ainsi que les landes semi-embroussaillés à Fauvette pitchou qui doivent être évités dans le cadre de la compensation au titre du défrichement (boisements compensateurs) afin de les préserver.

- Sur le choix des parcelles sur lesquelles implanter les activités du projet :

La **Réserve Naturelle géologique de Saucats-La Brède** conseille d'éviter les zones à fort enjeu et a émis quelques recommandations concernant le Fadet des Laïches :

- Mettre en place des corridors gérés et adaptés, éviter la constitution de petits patches non connectés et peu fonctionnels.
- Maintenir des fossés (habitats favorables pour une certaine faune et/ou flore d'intérêt), tout en ayant un drainage raisonné du site, moindre qu'actuellement, ceci afin de « conserver l'eau » plus longtemps sur le site et le restituer progressivement aux différents bassins versants concernés (rôle d'éponge, de soutien d'étiage et/ou de nappe) ;
- Vérifier que la distance entre 2 habitats favorables au Fadet des Laïches est inférieure à 400 m (valeur liée à la dispersion maximale de l'espèce dans les Landes de Gascogne d'après la bibliographie locale) ;
- Ajouter des ourlets de végétation (lisières) ;
- L'habitat nominal du Fadet des Laïches pourrait évoluer avec les fortes chaleurs estivales, il aurait alors toujours besoin d'habitats plus diversifiées pour s'abriter qu'une lande à molinie « pure ». Ainsi, les fougères aigles, arbustes voire sous-arbrisseaux se développant dans la lande à molinie lui permettent de se protéger d'un rayonnement intense ou de précipitations importantes (orages), et sont favorables à sa préservation.

- Sur le volet Eau :

La Réserve Naturelle géologique de Saucats-La Brède a rappelé l'importance de prendre en compte les périodes d'étiage et s'interroge sur un potentiel effet "château d'eau" qui serait induit par le défrichement.

Les maîtres d'ouvrage rappellent que le projet sera conçu selon l'**approche ERC-A**, guidée par la recherche des **moindres impacts sur l'environnement et en privilégiant l'évitement des zones à enjeux forts**. Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- Poursuivre le travail de définition de l'**implantation du projet**, en concertation avec les parties prenantes concernées et intéressées ;
- Proposer des **mesures d'insertion paysagère** en cohérence avec les attentes qui seront exprimées au cours de la phase de concertation.



Il a été noté un certain intérêt pour visiter un parc solaire en exploitation par les parties prenantes. Les maîtres d'ouvrage y sont favorables.

L'équipe projet se tient à la disposition des participants pour prendre en compte des contributions supplémentaires concernant ce temps d'échange via l'adresse : contact@horizeo-saucats.fr.